



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
10/03/2014

Date d'affichage
21/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille quatorze
Le lundi dix sept mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE

Madame Christine TIMON donne connaissance à l'assemblée du compte de gestion 2013 de la commune.

Après délibération, ce compte de gestion 2013 pour la Commune est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2014-3-11

Objet :

**Compte de gestion 2013
de la commune**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

10/03/2014

Date d'affichage

21/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

Délibération n° 2014-3-12

Objet :
**Compte administratif 2013
de la commune**

L'an deux mille quatorze

Le lundi dix sept mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal élit Monsieur Georges RAISON Président du Conseil Municipal pour la délibération concernant le compte administratif 2013 de la Commune de PLÉHÉDEL.

Le compte administratif 2013 de la Commune, arrêté par Monsieur Yvon LE PUT, Maire se présente de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses : 880 062.44 €
 - Recettes : 1 124 338.20 €
 - Soit un excédent de : 244 275.76 €**

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses : 564 419.34 €
 - Recettes : 679 083.80 €
 - Soit un excédent de : 114 664.16 €**

- **Restes à réaliser en investissement :**
 - Dépenses : 225 604.00 €
 - Recettes : 0 €

Soit un déficit en restes à réaliser de : 225 604.00 €

Ce compte administratif pour la Commune, exercice 2013 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

10/03/2014

Date d'affichage

21/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille quatorze

Le lundi dix sept mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 DE LA COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 pour la Commune, le Conseil Municipal,

- considérant le budget communal,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constatant que le compte administratif communal fait apparaître un excédent de fonctionnement de **244 275.76 €**,
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - affectation à la section d'investissement au compte 1068 de **85 351.13 €**
 - reprise à la section de fonctionnement du budget primitif de 2014 du solde soit **158 924.63 €**.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Le Maire
Yvon LE PUT



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
10/03/2014

Date d'affichage
21/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

Délibération n° 2014-3-14

Objet :

**Vote du taux des taxes
pour 2014**

L'an deux mille quatorze
Le lundi dix sept mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS
Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène,
KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND
François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2014

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président,

- après avoir fixé le montant du produit attendu pour
2014
- décide de maintenir comme suit les taux des taxes
pour l'année 2014

- ❖ Taxe d'habitation : 18.34 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.59 %
- ❖ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.95 %

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 21 Mars 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
10/03/2014

Date d'affichage
21/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille quatorze
Le lundi dix sept mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS
Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène,
KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND
François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Le budget primitif de l'exercice 2014 proposé par Monsieur le Maire,
Yvon LE PUT, pour la Commune se présente de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **1 113 602.63 €**

- Section d'investissement :

Equilibre entre les dépenses et les recettes à **558 890.14 €**

Soit un budget global pour la Commune équilibré
entre les recettes et les dépenses à **1 672 492.77 €**

Ce budget primitif de l'exercice 2014 pour la Commune est approuvé
à l'unanimité.

Délibération n° 2014-3-15

Objet :
**Budget primitif 2014
de la commune**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2013

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
10/03/2014

Date d'affichage
21/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille quatorze
Le lundi dix sept mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS
Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène,
KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND
François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS

Les subventions versées au Syndicat Départemental d'Electricité
(SDE) dans le cadre de travaux sur l'éclairage public sont
amortissables sur 15 ans. Une somme de 53 606,21 €uros est à
amortir sur 15 ans, soit 3 573,75 €uros pour 2014. C'est une
opération d'ordre avec une inscription de cette somme en recettes
d'investissement à l'article 28041582 et en dépenses de
fonctionnement à l'article 6811.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2014-3-16

Objet :
**Amortissement des
Subventions versées**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation

10/03/2014

Date d'affichage

21/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 10

Votants 10

L'an deux mille quatorze

Le lundi dix sept mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

COMPTE DE GESTION 2013
DE L'ASSAINISSEMENT

Madame Christine TIMON donne connaissance à l'assemblée du compte de gestion 2013 de l'assainissement.

Après délibération, ce compte de gestion 2013 pour le service assainissement est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2014-3-17

Objet :

**Compte de gestion 2013
de l'assainissement**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
10/03/2014

Date d'affichage
21/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

Délibération n° 2014-3-18

Objet :
**Détermination des ratios
d'avancement de grade**

L'an deux mille quatorze
Le lundi dix sept mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents «promouvables » c'est à dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%). La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 Février 2014, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement de grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et d'ATSEM Principal 2^{ème} Classe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la fixation du taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et d'ATSEM Principal 2^{ème} Classe.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mars 2014

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
10/03/2014

Date d'affichage
21/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 10
Votants 10

L'an deux mille quatorze
Le lundi dix sept mars
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur
Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS
Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène,
KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND
François, LE MEUR-FONTON Catherine.

Absent : DAVAINÉ Didier.

Secrétaire de Séance : RAISON Georges.

**ELECTRICITE SALLE DES FETES
ET CANTINE**

A la demande de la commission de sécurité et des
services de contrôle de l'APAVE, il est prévu la réalisation
d'une coupure d'urgence pompiers sur l'installation électrique
de la cantine scolaire et de la salle des fêtes. Un devis a été
établi auprès de l'entreprise d'électricité Armor CSE, pour un
montant de 2 414,76 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis
favorable à la réalisation d'une coupure d'urgence par
l'entreprise de Armor CSE pour un montant de 2 414,76 €
TTC. Cette somme de 2 414,76 €uros est inscrite au budget
primitif 2014 à l'article 2188 opération 13.

Le Maire
Yvon LE PUT

Délibération n° 2014-3-19

Objet :
**Electricité Salle des fêtes
et cantine**